



Négligence médicale reconnue par hôpital

Par **lafiore**, le **13/07/2010** à **19:36**

Bonjour,

suite à une primo crise d'épilepsie, mon mari à été conduit aux urgences. Ses douleurs lombaires n'ont pas été prises en compte. Au lieu de le garder 24 heures comme l'exige le protocole dans un cas similaire, au bout de quelques heures il l'on fait rentrer à la maison. Il est parti des urgences en fauteuil roulant. Résultat des courses on lui découvre une vertèbre broyée plus tard. Quelques mois après il a fait une IRM où il s'est avéré qu'il avait une vertèbre disloquée avec un recul du mur vertébral. Nous avons demandé une entrevue avec le médecin médiateur et la directrice des relations avec les patients. Sans aucune difficulté ils ont reconnue la négligence médicale. A ce jour malgré les préjudices endurés et à venir, l'assurance de l'hôpital (après une expertise aléatoire). ne reconnait pas l'invalidité et nous propose une somme pour le déficit fonctionnel permanent de 3500 euros et 1500 euros au titre du pretium doloris.

Cela me semble un peu léger quand au quotidien la douleur perdure et qu'en prenant de l'age je pense que les choses évolueront plutôt de façon négative.

Notre assurance est plutôt passive et je ne sais plus quoi faire pour que l'invalidité soit reconnue.

Nous avons vraiment besoin d'aide!!!!!!!!!!

Merci de nous donner votre avis. Pour arranger les choses nous sommes dans un situation qui ne nous permet pas de prendre un avocat.

Donc d'avance merci pour les renseignements que vous pourrez nous fournir.

Florence Bousquet.

PS: Les faits datent du 23 mai 2008.